

République Française  
Département PAS DE CALAIS  
**Commune de ACQ**

## Compte rendu de séance

### Séance du 21 Octobre 2025

L'an 2025 et le 21 Octobre à 19 heures 35 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie - Salle du Conseil sous la présidence de  
BARTIER Alain Maire

**Présents** : M. BARTIER Alain, Maire, Mmes : BLANC Ingrid, MANIA Stéphanie, OTENDE Juliette, MM : BATON Stéphane, BOITEL Patrick, DUHAMEL Fabien, FRANCOIS Gervais, FRANCOIS Lucien,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FOURMAUX Jean-François, DESBONNET Guillaume, BRIET Cédric,  
Excusé(s) : M. MAYEUR Gilbert

Absent(s) : M. ALDEGHERI Patrick;GERVAIS Philippe

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 14/10/2020

**Date d'affichage** : 14/10/2025

#### **Acte rendu executoire**

après dépôt en PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FRANCOIS Lucien

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Convention de partenariat entre le Département du Pas de Calais et la Commune de Acq - 2025\_33D  
Renouvellement Convention Développement Séjour Enfants avec la CAF - 2025\_32D  
Convention Complémentaire santé - 2025\_34D  
TARIF MARCHE DE NOËL - 2025\_35D

Convention de partenariat entre le Département du Pas de Calais et la Commune de Acq  
réf : 2025\_33D  
Monsieur le Maire rappelle que la commune est partenaire dans le cadre du schéma de développement de la lecture publique dans le département du Pas de Calais.

Il convient donc d'autoriser le maire à signer la convention pour l'accès des bibliothèques de proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Renouvellement Convention Développement Séjour Enfants avec la CAF  
réf : 2025\_32D

Monsieur le Maire rappelle que le "Contrat Développement Séjour Enfants" avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, arrive à échéance et qu'il convient donc de le renouveler pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le renouvellement du Contrat Développement Séjour Enfants et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Convention Complémentaire santé  
réf : 2025\_34D

Monsieur le Maire rappelle que la commune Participe déjà à la complémentaire santé sur les contrats labelisés. Il convient néanmoins d'autoriser le maire à signer le renouvellement de la convention entre le CDG62 et la MNT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

TARIF MARCHE DE NOËL  
réf : 2025\_35D

La commune de Acq organise un marché de noël le 6 décembre 2025.

Les inscriptions se feront en mairie, et sur place le jour du repas.

A ce titre, il convient de délibérer pour fixer le tarif des tickets pour cette journée

Ticket repas 8€

Ticket activité 3€

Ticket emplacement 5€

Les recettes seront encaissées par les régisseurs de la régie de recette.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la tarification proposée ci-dessus.

Le conseil municipal de Acq DECIDE d'adopter cette délibération

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### Questions diverses :

#### Complément de compte-rendu:

- Un nouveau contrat concernant le parc informatique a été signé avec la société AMI PRO. La municipalité est désormais propriétaire de l'ensemble du matériel. 3 devis ont été réalisés en amont.
- Le prochain bulletin sera distribué en novembre.
- Le prochain conseil d'école aura lieu le 07/11/2025 à 18h, en mairie d'Acq.

Séance levée à: 0:00

En mairie, le 01/12/2025

Le Maire

Alain BARTIER

